

Malgré ces tendances positives, qui maintiennent et accroissent la concurrence au Canada, les recours commerciaux, les règles d'origine parfois rigoureuses, les pratiques restrictives d'approvisionnement de l'État et les fluctuations du taux de change continueront à jouer contre le marché unique.³⁶ Des problèmes de concurrence subsisteront aussi dans les secteurs réglementés par les États fédéral et provinciaux -- l'agriculture, les transports, les télécommunications, l'énergie, et les services financiers et autres --, où les buts de la concurrence sont souvent en conflit avec d'autres objectifs de principe et que l'Accord de libre-échange n'a entamés que dans une mesure restreinte (encore que l'ALENA ait permis de nouvelles avancées).

4.1 L'effet sur le contrôle des fusionnements

L'analyse que fait Ross des rapports entre les tarifs douaniers et les fusionnements montre que «les fusionnements réduisant le nombre des entreprises du pays n'entraîneront pas d'augmentations de prix aussi importantes qu'elles l'auraient été», de sorte que la politique tarifaire peut remplacer, au moins partiellement, une politique structurelle de la concurrence.³⁷ La raison en est que les entreprises canadiennes opérant sur un marché nord-américain ont peu de chances de posséder un pouvoir de marché important.

C'est aussi ce que le processus d'examen des fusionnements a permis de constater. Un peu plus de 20 p. 100 du nombre total des transactions qui ont retenu l'attention de la Direction des fusionnements de Consommation et Affaires commerciales Canada au cours des six dernières années ont nécessité un examen substantiel (c'est-à-dire plus de deux jours d'analyse par un agent de la Direction).³⁸ Le Bureau a conclu que ne posaient aucun problème à l'égard de la Loi sur la concurrence presque 92 p. 100 des fusionnements examinés (98,3 p. 100 de la totalité des fusionnements annoncés publiquement au Canada).

Pour ce qui est des 77 cas qui posaient des problèmes de concurrence et dont le Bureau a achevé l'examen, la mesure de loin la plus fréquente (prise dans 64 p. 100 de ces cas) a été d'exercer un contrôle suivi du fusionnement au cours des trois

^{36.} Les recours commerciaux peuvent faciliter les coalitions et la fixation des prix au niveau transnational, et exercer un effet dissuasif sur les exportations et un effet de distorsion sur les décisions d'investissement; les règles d'origine rigoureuses limitent l'applicabilité des réductions de droits de douane; l'approvisionnement de l'État encourage la segmentation du marché; et les fluctuations du taux de change peuvent produire des oscillations de compétitivité sans rapport avec la productivité des entreprises.

^{37.} Passage cité par Tim Hazledine, *op. cit.*, in Khemahi et Stanbury, *supra*, note 4, p. 50.

^{38.} Voir l'annexe 2, tableaux 1 et 2.